

INTERPELLATION



Grand Conseil - Secrétariat général
Pl. du Château 6 - 1014 Lausanne

Déposé le 30 SEP. 2008

Scanné le 7-10-08

08-INT-133

Quelles perspectives de soutien pour les infrastructures jugées nécessaires au développement de notre canton ?

Dans un article paru ce jour 30.09.2008 dans « Le Matin bleu » (page 2), M. le Conseiller d'Etat Marthaler – interviewé par rapport à la pétition « 3^e voie autoroutière » - déclare que ce texte est « politiquement impensable » notamment du fait du coût du futur contournement autoroutier de Morges et de son délai de réalisation.

Compte tenu notamment du fait que la pétition « Oui à la sécurité routière, Oui à la 3^e voie autoroutière entre Lausanne et Genève » va dans le même sens que le postulat « Pour une adaptation rapide du tronçon autoroutier St-Prex – Rolle – Nyon – frontière cantonale genevoise » adopté en juin dernier par le Grand Conseil, je prie le Conseil d'Etat de répondre aux questions suivantes:

1. Le Conseil d'Etat connaît-il la législation fédérale actuelle (loi fédérale sur le fonds d'infrastructure et arrêté fédéral concernant le crédit global y relatif) qui fait que seuls les goulets d'étranglement sur les autoroutes existantes peuvent bénéficier d'une partie de l'enveloppe budgétaire « élimination des goulets d'étranglement » de 5,5 milliards de francs du Fonds d'infrastructure voté en 2006 par tous les groupes parlementaires des Chambres fédérales, y compris les groupes socialiste et vert ?
2. Le Conseil d'Etat connaît-il la réponse du Conseil fédéral à l'interpellation 07.3785 du conseiller national vaudois G. Parmelin à propos du contournement de la ville de Morges, réponse qui atteste notamment que ce contournement ne peut pas être financé par le Fonds d'infrastructure ?
3. Le Conseil d'Etat connaît-il le rapport mis actuellement en consultation par le Conseil fédéral à propos de la révision de l'Arrêté fédéral sur le réseau des routes nationales, rapport qui précise expressément (points 1.1.7, 1.1.8 et 1.3.2) que de nouveaux tronçons autoroutiers sont à l'ordre du jour dans les agglomérations (cas du contournement de Morges) et qu'ils seront financés par le financement spécial de la circulation routière (FSCR) alimenté par les taxes sur les carburants ?
4. Si le Conseil d'Etat connaît tous ces documents, comment peut-il laisser un de ses membres affirmer que le coût du contournement de Morges rend impensable l'élargissement à 3 voies de l'autoroute St-Prex – Genève, soutenu par le Grand Conseil, alors que les travaux d'élargissement du réseau autoroutier ne sont légalement pas financés par la même enveloppe budgétaire que les travaux d'extension du réseau autoroutier ?
5. Que compte faire le Conseil d'Etat pour soutenir concrètement à Berne la réalisation dans les meilleurs délais du contournement autoroutier de Morges – attendu à juste titre par cette région - au lieu d'attendre que d'autres cantons poussent la réalisation de nouveaux tronçons autoroutiers dans leurs agglomérations tout en demandant des crédits fédéraux du Fonds d'infrastructure pour élargir à 3 voies leurs tronçons autoroutiers existants ?
6. Le Conseil d'Etat est-il enfin décidé à mener une politique proactive de défense des intérêts du canton pour chacune des enveloppes budgétaires fédérales disponibles dans le domaine des transports, si oui comment et si non pourquoi ?

Lausanne, le 30.09.08


C-E Dufour

OK
49

Sochante développer

Liste des députés signataires – état au 29 janvier 2008

Abbet Raphaël	R. Abbet	Chapalay Albert	Ducommun Philippe
Aebi Jean-Robert	J.R. Aebi	Chappuis Laurent	Dufour Claude-Eric
Amarelle Cesla		Chatelain André	Durussel José
Amstein Claudine		Chevalley Christine	Duvoisin Ginette
Ansermet Jacques		Chevalley Edna	Epars Olivier
Apothéoz Stéphanie		Chollet Jean-Luc	Fardel Claude-André
Aubert Mireille		Chollet Jean-Marc	Favez Jean-Michel
Baehler Bech Anne		Christen Jérôme	Favrod Pierre-Alain
Ballif Laurent		Clot Bertrand	Feller Olivier
Bally Alexis		Cornamusaz Philippe	Ferrari Yves
Bavaud Sandrine		Cornaz-Rovelli Valérie	Fiora-Guttmann Martine
Bernhard Maximilien		Cornut Michel	Freymond Cantone Fabienne
Berseth Verena		Courdesse Régis	Gaille Pierre-André
Bolay Guy-Philippe		De Preux Patrick	Gaudard Jean-Pierre
Bonjour Eric		Debluë François	Gay Vallotton Michèle
Bonny Dominique-Richard		Décaillet Anne	Gfeller Olivier
Borel Bernard		Décosterd Anne	Girardet Lucas
Borloz Frédéric		Delacour André	Glardon Julien
Bottlang-Pittet Jaqueline		Depoisier Anne-Marie	Glutz Félix
Brélaz François	F. Brélaz	Deriaz Philippe	Golaz Florence
Buffat Marc-Olivier		Desmeules Michel	Golaz Olivier
Buffat Michaël		Despot Fabienne	Gorrite Nuria
Cachin Jean-François		Devaud Grégory	Grandjean Pierre
Calpini Christa		Dind Claudine	Grognuz Frédéric
Capt Gloria		Dolivo Jean-Michel	Guignard Jean

Liste des députés signataires – état au 29 janvier 2008

Guignard Pierre	Métraux Béatrice	Rochat Pierre
Haenni Frédéric	Meyer Roxanne	Rod Armand
Haldy Jacques	Miéville Michel	Rostan Jacqueline
Haury Jacques-André	Modoux Philippe	Roulet Catherine
Jaquet-Berger Christiane	Monod Alain	Ruey-Ray Elisabeth
Jaquier Rémy	Montangero Stéphane	Saugy Roger
Jufer-Tissot Nicole	Mossi Michele	Savary Marianne
Junglaus Delarze Suzanne	Mouquin Michel	Schwaab Jean Christophe
Junod Grégoire	Pache Rémy	Schwaar Valérie
Kaelin Pierre	Papilloud Anne	Schwab Claude
Kappeler Hans Rudolf	Payot François	Silauri Alessandra
Kernen Olivier	Pernoud Pierre-André	Sordet Jean-Marc
Kohli Dominique	Perrin Jacques	Streit Christian
Labouchère Catherine	Pertusio Mario-Charles	Surer Jean-Marie
Mahaim Raphaël	Peters Lise	Truffer Jean-Jacques
Maillefer Denis-Olivier	Pidoux Jean-Yves	Uffer Filip
Mange Daniel	Pidoux Pierre-André	Venezelos Vassilis
Manzini Pascale	Poncet Gabriel	Villa Sylvie
Marendaz André	Randin Philippe	Volet Pierre
Martinet Philippe	Rapaz Pierre-Yves	Walther Eric
Mattenberger Nicolas	Reichen Gil	Weber-Jobé Monique
Mayor Olivier	Renaud Michel	Wehrli Laurent
Maystre Tinetta	Rey-Marion Alette	Wyssa Claudine
Melly Serge	Reymond Philippe	Yersin Jean-Robert
Mercier Pierre-Alain	Rochat Nicolas	Zwahlen Pierre